

Règlement financier 2018-2019

Tarifs des scolarités 2018-2019

Scolarités pour le primaire : 2 200 €

Scolarités pour le collège : 3 000 €

Saint Joseph des Lys compte beaucoup de familles nombreuses et essaie, selon ses moyens, de moduler la charge de la scolarité pour les familles.

Réductions familiales pour plusieurs enfants scolarisés à Saint Joseph des Lys (réduction appliquée au montant total de la scolarité) : **2 enfants : -10% ; 3 enfants : -17% ; 4 enfants et plus : -25%**

Cette réduction est calculée sur une scolarité totale plein tarif quel que soit le cycle (primaire ou collège).

Scolarité pour l'école (maternelle et primaire)

Nombre d'enfants (en primaire)	Scolarité par famille € / an	Acompte à verser à l'inscription / réinscription	Paiement annuel (net des 2% d'escompte)	Paiement mensuel x9
1 enfant	2 200	220	1 940	220
2 enfants	3 960	396	3 492	396
3 enfants	5 480	548	4 833	548
4 enfants	6 600	660	5 821	660
5 enfants	8 250	825	7 276	825

Scolarité pour le collège

Nombre d'enfants (en primaire)	Scolarité par famille € / an	Acompte à verser à l'inscription / réinscription	Paiement annuel (net des 2% d'escompte)	Paiement mensuel x9
1 enfant	3 000	300	2 646	300
2 enfants	5 400	540	4 762	540
3 enfants	7 470	747	6 588	747

Scolarité pour l'école et le collège

Nombre d'enfants (en primaire)	Scolarité par famille € / an	Acompte à verser à l'inscription / réinscription	Paiement annuel (net des 2% d'escompte)	Paiement mensuel x9
1 primaire + 1 collège	4 680	468	4 127	468
2 primaire + 1 collège	6 140	614	5 415	614
3 primaire + 1 collège	7 500	750	6 615	750
1 primaire + 2 collège	6 800	680	5 997	680
2 primaire + 2 collège	7 800	780	6 879	780
3 primaire + 2 collège	9 450	945	8 334	945

- Il est possible de payer la scolarité mensuellement (9 fois d'octobre à juin en sus du mois d'acompte) ou en une fois fin septembre (avec un escompte de 2%).

- Les fournitures (papeterie, livres) mais aussi le ménage, les sorties scolaires sont facturés en une fois fin novembre.

L'acompte est à verser au moment de la confirmation d'inscription/réinscription par chèque (à l'ordre de « **Association Educative des Lys –AEL** »). Les acomptes seront encaissés courant mars 2018.

En cas de difficultés ou de questions, n'hésitez pas à contacter le trésorier.

La scolarité payée par les familles ne couvre pas le coût réel de celle-ci. Près de 20% est financé par des dons. L'école a donc durablement besoin de donateurs ! Nous vous remercions de votre aide dans la recherche de nouveaux soutiens.

Aide pour les familles

Plusieurs organismes proposent de soutenir les familles qui scolarisent leurs enfants dans des établissements libres (liste disponible sur demande).

Toute bourse obtenue auprès d'un de ces organismes doit être validée par Saint Joseph des Lys. N'hésitez pas à contacter le trésorier à ce sujet.

Ces bourses restent une aide accordée aux familles pour contribuer à la scolarité de leurs enfants. Quel que soit le montant de cette aide, **Saint Joseph des Lys souhaite qu'à partir de l'année prochaine, toutes les familles participent financièrement aux frais de scolarité de leurs enfants permettant ainsi à chaque famille de se sentir impliquée et concernée par le choix éducatif qu'elle fait pour ses enfants.** Ainsi pour chaque famille boursière dont le montant de la bourse serait très significatif par rapport aux frais de scolarité, Saint Joseph des Lys prélèvera mensuellement un minimum de 70 euros par enfant (en cas de familles nombreuses, application de la dégressivité de notre grille).